

N° 05  
14 septembre 2018

*Présents* Alain Martin, Président  
Daniel Moulet  
Georges Le Glédic  
*Par messagerie* Patrice Le Clère, Jean-Charles Guérin, Jérôme Peslier

Les suivantes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission compétente de la L.F.P.L dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la décision.

### 1. Compétitions

- **Masculins**

Le Bureau homologue les modifications apportées aux groupes des championnats Seniors Masculins D5.

- **Féminins**

Le Bureau homologue les groupes des championnats Jeunes Féminines.

### 2. Règlements

- **Masculins**

Le Bureau valide les Règlements suivants :

- Règlements des Championnats Jeunes Masculins (U14 à U18) – saison 2018-2019
- Règlement de la Coupe du District « Albert Bauvineau » - saison 2018-2019
- Règlement des Critériums U13 Masculins – saison 2018-2019

Ces règlements seront publiés sur le site internet.

### 3. Vie des clubs

#### Inactivité partielle

544107 ES DES MARAIS ROUANS/VUE

Seniors Féminines

Avis favorable

#### Ententes

NOM DE L'ENTENTE	CLUBS	AFFILIATION	DATE DEMANDE	ACCORD	REFUS	MOTIF REFUS
<b>U15 - 1ERE PHASE</b>						
ENT.TRIGNAC/UMP/MEAN ST-NAZAIRE	TRIGNAC OS	525242	07/09/2018	Accord pour la modification du club support		
	ST-NAZAIRE UMP	500258				
	ST-NAZAIRE ALERTE DE MEAN	502069				

Le Président,  
Alain Martin

Le Secrétaire,  
Daniel Moulet